

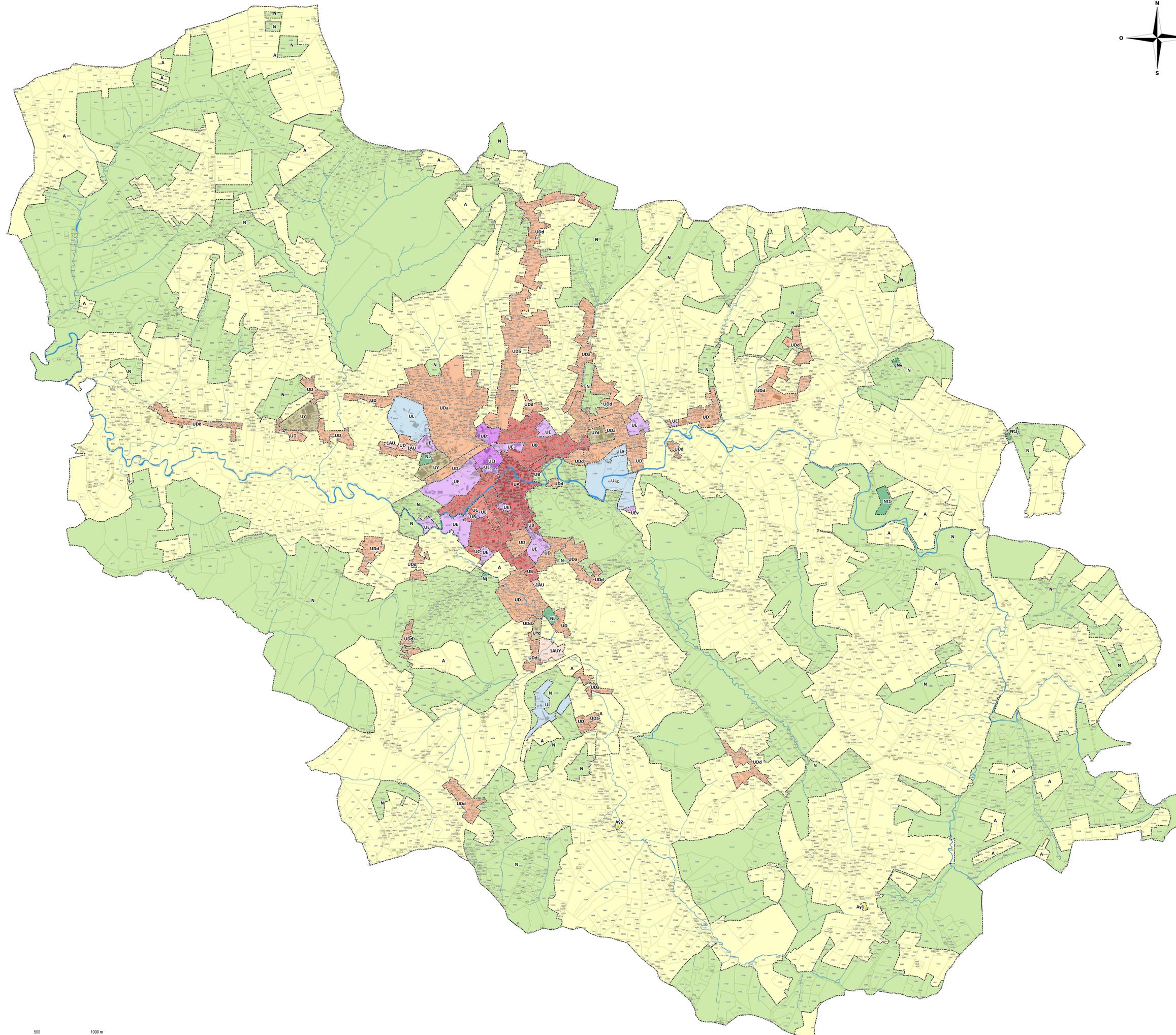
PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°4.1 | REGLEMENT GRAPHIQUE
Plan du zonage
Echelle communale - 1/11000e

Document arrêté par le Conseil Municipal en date du 16 mars 2022
Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 23 mars 2023



altereo
Agence Urbanisme, Ville & Territoire



DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UA : ensemble urbain historique protégé
- Zone UB : secteur essentiel résidentiel
- Zone UC : ensembles bâtis essentiellement sous forme d'ensembles collectifs
- Zone UD : zone destinée aux constructions établies en ordre discontinu
- Secteur UDa : secteur qui comprend une importante concentration de constructions à valeur patrimoniale et des jardins correspondant
- Secteur UDd : secteur qui correspond aux zones ou parties de zones non desservies par l'assainissement collectif
- Zone UE : zone destinée aux équipements publics et privés ainsi qu'aux activités liées directement ou indirectement au thermalisme, au bien-être et à la santé
- Secteur UEv : secteur destinée à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
- Secteur UEt : secteur destiné aux activités touristiques et thermales
- Zone UL : zone destinée à l'accueil d'activités, d'hébergement et d'aménagement de tourisme et/ou loisirs
- Secteur ULa : secteur correspondant aux hôtels de golf
- Secteur ULg : secteur où peuvent se développer les aménagements destinés au golf
- Zone UY : zone destinée à accueillir les installations liées aux activités industrielles et artisanales
- Secteur UYd : secteur destiné aux activités artisanales, commerciales et aux bureaux
- Zone 1AU : zone ouverte à une urbanisation multifonctionnelle
- Zone 1AUY : secteur destiné à accueillir les installations liées aux activités industrielles et artisanales
- Zone A : zone agricole
- Secteur A1 : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage d'activités autres qu'agricoles (STECAL)
- Secteur A2 : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage d'activités autres qu'agricoles (STECAL)
- Zone N : zone naturelle
- Secteur Nj : secteur qui correspond aux jardins collectifs
- Secteur NL : secteur dédié aux activités culturelles et de loisirs en plein air
- Secteur N1 : secteur destiné à de l'hébergement touristique insolite (STECAL)
- Secteur N2 : secteur destiné à de l'hébergement touristique insolite (STECAL)
- Secteur Ny : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage peuvent être autorisées sous conditions afin de permettre l'évolution d'une activité existante (STECAL)

CADASTRE

- Bâti
- Parcelles
- Cours d'eau

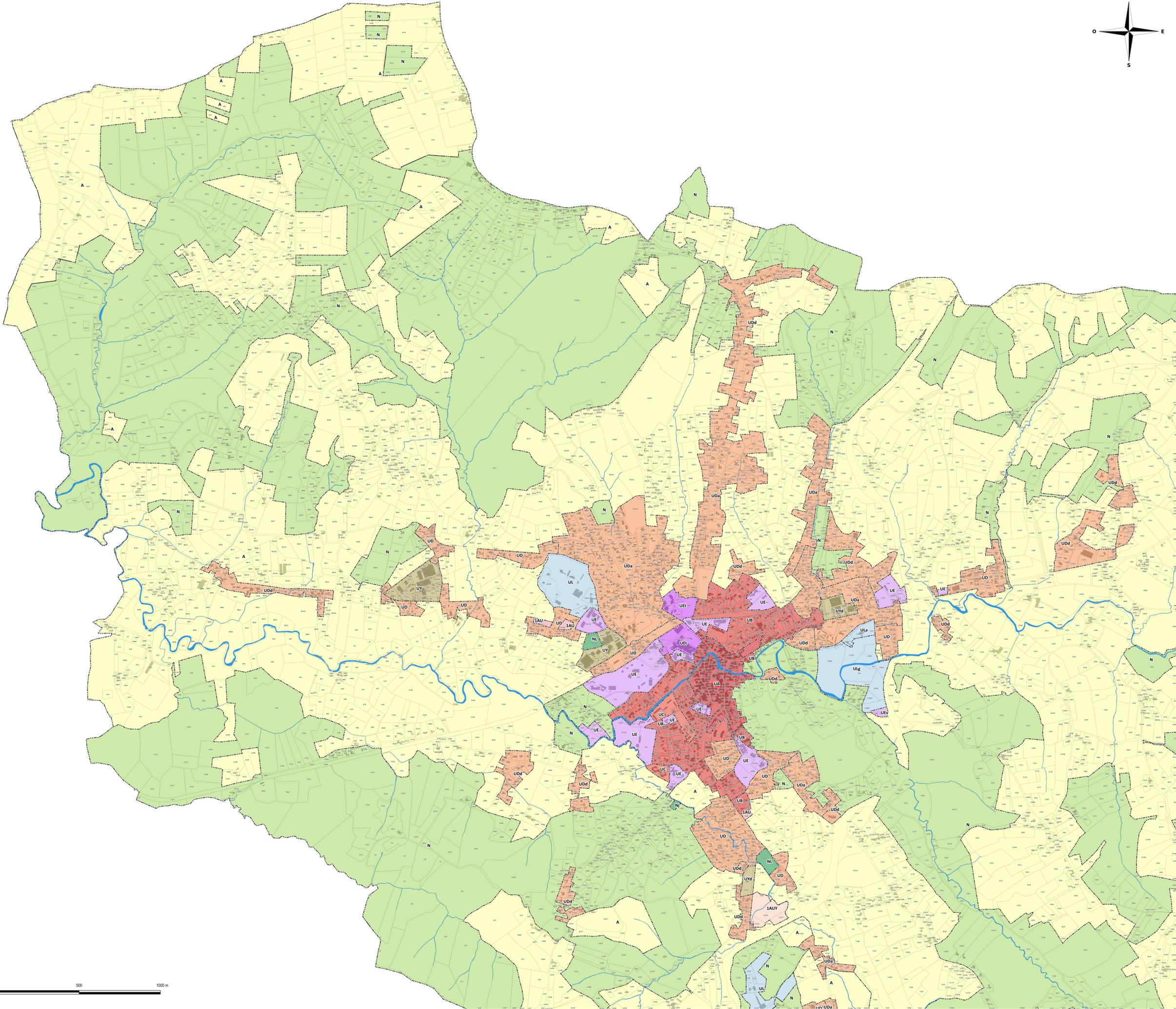
PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°4.1 | REGLEMENT GRAPHIQUE
Plan du zonage
Zoom Nord-Ouest - 1/7500e

Document arrêté par le Conseil Municipal en date du 16 mars 2023
Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 23 mars 2023



altereo
Agence Urbanisme, Villes & Territoires



DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UA : ensemble urbain historique protégé
- Zone UB : secteur essentiel résidentiel
- Zone UC : ensembles bâtis essentiellement sous forme d'ensembles collectifs
- Zone UD : zone destinée aux constructions établies en ordre discontinu
- Secteur UDA : secteur qui comprend une importante concentration de constructions à valeur patrimoniale et des jardins correspondant
- Secteur UDD : secteur qui correspond aux zones ou parties de zones non desservies par l'assainissement collectif
- Zone UE : zone destinée aux équipements publics et privés ainsi qu'aux activités liées directement ou indirectement au thermalisme, au bien-être et à la santé
- Secteur UEV : secteur destinée à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
- Secteur UET : secteur destiné aux activités touristiques et thermales
- Zone UL : zone destinée à l'accueil d'activités, d'hébergement et d'aménagement de tourisme et/ou loisirs
- Secteur ULA : secteur correspondant aux hôtels de golf
- Secteur ULg : secteur où peuvent se développer les aménagements destinés au golf
- Zone UY : zone destinée à accueillir les installations liées aux activités industrielles et artisanales
- Secteur UYd : secteur destiné aux activités artisanales, commerciales et aux bureaux
- Zone 1AU : zone ouverte à une urbanisation multifonctionnelle
- Zone 1AUY : secteur destiné à accueillir les installations liées aux activités industrielles et artisanales
- Zone A : zone agricole
- Secteur Ay1 : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage d'activités autres qu'agricoles (STECAL)
- Secteur Ay2 : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage d'activités autres qu'agricoles (STECAL)
- Zone N : zone naturelle
- Secteur Nj : secteur qui correspond aux jardins collectifs
- Secteur NL : secteur dédié aux activités culturelles et de loisirs en plein air
- Secteur N1 : secteur destiné à de l'hébergement touristique insolite (STECAL)
- Secteur N2 : secteur destiné à de l'hébergement touristique insolite (STECAL)
- Secteur Ny : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage peuvent être autorisées sous conditions afin de permettre l'évolution d'une activité existante (STECAL)

CADASTRE

- Bâti
- Parcelles
- Cours d'eau



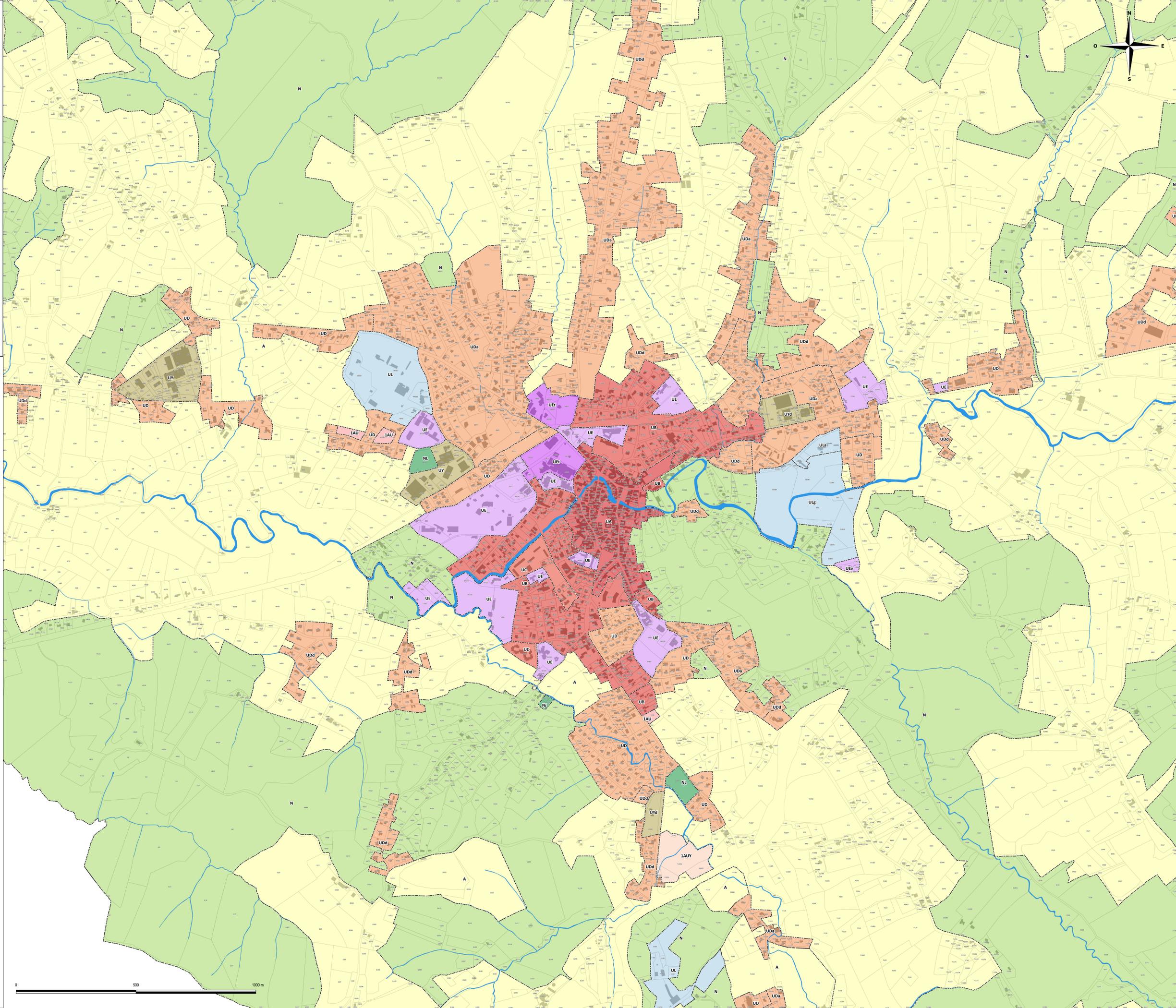
PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°4.1 | REGLEMENT GRAPHIQUE Plan du zonage Zoom Centre - 1/5000e

Document arrêté par le Conseil Municipal en date du 16 mars 2022.
Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 23 mars 2023.



altereo
Bureau d'Urbanisme, Ville & Territoire
Agence Urbanisme, Ville & Territoire



- DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES**
- Zone UA : ensemble urbain historique protégé
 - Zone UB : secteur essentiel résidentiel
 - Zone UC : ensembles bâtis essentiellement sous forme d'ensembles collectifs
 - Zone UD : zone destinée aux constructions établies en ordre discontinu
 - Secteur UDA : secteur qui comprend une importante concentration de constructions à valeur patrimoniale et des jardins correspondant
 - Secteur UDB : secteur qui correspond aux zones ou parties de zones non desservies par l'assainissement collectif
 - Zone UE : zone destinée aux équipements publics et privés ainsi qu'aux activités liées directement ou indirectement au thermalisme, au bien-être et à la santé
 - Secteur UEV : secteur destinée à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
 - Secteur UET : secteur destiné aux activités touristiques et thermales
 - Zone UL : zone destinée à l'accueil d'activités, d'hébergement et d'aménagement de tourisme et/ou loisirs
 - Secteur ULA : secteur correspondant aux hôtels de golf
 - Secteur ULG : secteur où peuvent se développer les aménagements destinés au golf
 - Zone UY : zone destinée à accueillir les installations liées aux activités industrielles et artisanales
 - Secteur UYD : secteur destiné aux activités artisanales, commerciales et aux bureaux
 - Zone 1AU : zone ouverte à une urbanisation multifonctionnelle
 - Zone 1AUY : secteur destiné à accueillir les installations liées aux activités industrielles et artisanales
 - Zone A : zone agricole
 - Secteur Ay1 : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage d'activités autres qu'agricoles (STECAL)
 - Secteur Ay2 : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage d'activités autres qu'agricoles (STECAL)
 - Zone N : zone naturelle
 - Secteur Nj : secteur qui correspond aux jardins collectifs
 - Secteur NL : secteur dédié aux activités culturelles et de loisirs en plein air
 - Secteur N1 : secteur destiné à de l'hébergement touristique insolite (STECAL)
 - Secteur N2 : secteur destiné à de l'hébergement touristique insolite (STECAL)
 - Secteur Ny : secteur où les extensions et les constructions nouvelles à usage peuvent être autorisées sous conditions afin de permettre l'évolution d'une activité existante (STECAL)

- CADASTRE**
- Bati
 - Parcelles
 - Cours d'eau